

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
06/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 15 octobre,

Date d'affichage de convocation
06/10/2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,

Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents :

Frédérique DULAC, Chrystèle GUILLARD, Arnaud BOUTIER, Yolande GROBON, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Marc CONGARD, Muriel COINCE, Evelyne COURTECUISE, Jacqueline GESTIN, Gasparine MIRABEL, Hayat LAKHYALI

Présents : 12

Excusés :

Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Magali DOUSSE, Slimane MOALLA, Nathalie SENU

Votants : 12

Date de la séance :

15 octobre 2025

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Objet :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Aide au départ voyage
mémoriel 2026 du collège
Albert Einstein**

Considérant l'intérêt pédagogique et dans le cadre d'un projet Mémoire et Citoyenneté, des voyages scolaires sont envisagés par le Collège Albert Einstein, afin d'emmener des élèves dans l'est de la France du 8 au 10 avril et du 15 au 17 avril 2026. Le programme comporte le camp de concentration Natzweiler-Struhof, le mémorial de Verdun, la ville de Strasbourg et le parlement européen. Le coût envisagé est de 330 euros.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** M. le Président à accorder une aide financière aux familles dont l'enfant, scolarisé au Collège Albert Einstein, participe à l'un des voyages organisés au cours de l'année 2026 dans l'est de la France, selon les modalités suivantes :

Quotient Familial calculé sur RFF/nbre parts	Participation famille	Reste à charge CCAS versé directement au Collège
< 5 000	65 €	265 € (80%)
5 001 < QF < 10 000	130 €	200 € (60%)
10 001 < QF 15 000	180 €	150 € (45%)

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20251015-CCAS2025056-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2025

L'aide financière sera versée directement au Collège.

Une liste des bénéficiaires sera établie au regard de leur quotient familial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Mise en ligne sur le site internet de la ville le :

28/10/2025

Certifié exécutoire le :

28/10/2025

Le Président du C.C.A.S



Bertrand HOUILLON